

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 02
Pouvoir : 01

L'an deux mille dix-neuf et le 06 MAI à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence : Régine REMILLON, Maire

VOTES

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD – Mr Vincent MOREAU – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr Jacky DURET - Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GRANIER – Mr Esther VACHOUX – Mr Pierre MORETTI - Mme Marjorie DUVERNEY-BOISIER – Mme Sylvia DUSONCHET

Absent excusé : Mr. Serge JACQUEMOUD (pouvoir à Mme Régine REMILLON)

Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

Date de la convocation :

26/04/2019

A été nommé secrétaire : Mme Marylène DAIGUEMORTE

Objet de la délibération :

SOUSSION DES TRAVAUX D'EDIFICATION DE CLÔTURES A
DECLARATION PREALABLE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-2, R.421-12 ;

Vu la délibération du 06 mai 2019 du Conseil Municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'intérêt de la commune de soumettre à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, les travaux relatifs à l'édification d'une clôture,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de soumettre les travaux d'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Affiché le
Télétransmis en
Préfecture le
Acte certifié exécutoire
le

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Régine REMILLON
Maire,

